



DIALOGUE

WITH ROMA AND TRAVELLER CIVIL SOCIETY

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage
6^e réunion
Strasbourg
15-16 octobre 2018**



Évaluation par la société civile de la mise en œuvre du Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019)

Table des matières

1. Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage – principes et objectifs	2
2. 6 ^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage.....	2
Participants.....	3
Ordre du jour de la 6 ^e réunion du Dialogue	3
3. Recommandations générales	6
4. Recommandations et observations spécifiques émanant des groupes de travail.....	8
Module thématique 1 : Éducation et culture ; histoire et Holocauste	8
Module thématique 2 : Gouvernance locale.....	9
Module thématique 3 : Participation et renforcement de l'autonomie politiques	10
Module thématique 4 : Lutte contre la discrimination/l'antitsiganisme et amélioration de l'accès à la justice	11
Module thématique 5 : Égalité entre les femmes et les hommes, jeunesse et droits des enfants	12
Annexe.....	13
Rapport du groupe de travail 1 : Éducation et culture ; histoire et Holocauste	13
Rapport du groupe de travail 2 : Gouvernance locale	16
Rapport du groupe de travail 3 : Participation et renforcement de l'autonomie politiques.....	18
Rapport du groupe de travail 4 : Lutte contre la discrimination/l'antitsiganisme et amélioration de l'accès à la justice	22
Rapport du groupe de travail 5 : Égalité entre les femmes et les hommes, jeunesse et droits des enfants	28

Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage¹ **6^e réunion, Strasbourg, 15-16 octobre 2018**

Évaluation par la société civile de la mise en œuvre du Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019)

RAPPORT

1. Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage – principes et objectifs

L'intégration des Roms et des Gens du voyage est une responsabilité partagée et tous les acteurs (États membres, institutions européennes et internationales et société civile) ont un rôle crucial à jouer dans ce domaine. Tout en reconnaissant la responsabilité particulière des États membres, le Conseil de l'Europe a instauré un processus de dialogue et de concertation avec les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage – notamment celles qui travaillent au niveau local – pour partager des informations sur les politiques et les pratiques pertinentes pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage, telles qu'elles ont été mises en évidence dans le Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019).

Le Dialogue avec la société civile des Roms et des Gens du voyage offre une enceinte de discussion qui permet à la société civile, au Conseil de l'Europe et à d'autres acteurs de premier plan d'améliorer leurs connaissances en échangeant des expériences et en partageant des bonnes pratiques ainsi que de planifier des activités de coopération futures aux niveaux international, national et local. Grâce à la diversité de leurs représentants et des opinions qu'ils expriment, les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage peuvent faciliter l'orientation des actions du Conseil de l'Europe dans le cadre d'un dialogue constructif empreint de respect mutuel, en tant que parties prenantes complémentaires apportant leur expertise. Les organisations de la société civile possèdent des connaissances des aspects techniques et du terrain qui sont à la fois spécifiques au contexte et importantes d'un point de vue stratégique.

2. 6^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage

La 6^e réunion du Dialogue a été organisée à point nommé pour permettre à la société civile des Roms et des Gens du voyage d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) et de définir les domaines prioritaires, les objectifs essentiels et les stratégies efficaces qui devraient figurer dans le document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage après 2019 ainsi que de formuler des propositions à ce sujet.

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

Le Plan d'action thématique, adopté par le Comité des Ministres le 2 mars 2016, fixe le cadre de l'action du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage pour la période 2016-2019.

Des experts des communautés des Roms et des Gens du voyage provenant des organisations locales de la société civile ainsi que des représentants des organisations de Roms et de Gens du voyage, notamment des organisations de jeunes et de femmes, qui ont travaillé avec le Conseil de l'Europe et qui possèdent une solide expérience dans les domaines visés par le plan d'action ont été invités à participer. La possibilité offerte à la société civile des Roms et des Gens du voyage de participer au processus d'évaluation et d'examen a non seulement permis de recueillir des contributions et des réactions sur les principaux résultats du Plan d'action, mais aussi de renforcer les interactions entre le Conseil de l'Europe et la société civile des Roms et des Gens du voyage.

Participants

La 6^e réunion du Dialogue a réuni 42 participants et représentants issus d'un large éventail d'organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et d'ONG, telles que les suivantes : ARPOMT, CRCR, FERV (par une contribution écrite) DIHAL, ERU, GATIEF, Integro, IRWN-Phenjalipe, KAMIRA, Pavee Point, Popusze, Roma National Centrum, Sonce, TernYpe ainsi que des organismes locaux et nationaux – par l'intermédiaire de représentants du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) – et des organismes internationaux issues de 22 États membres². Les participants constituaient un ensemble représentatif des organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage, respectant un équilibre entre les sexes, l'âge et l'origine géographique.

Ordre du jour de la 6^e réunion du Dialogue

L'ordre du jour de la 6^e réunion du Dialogue a été établi sur une période d'une journée et demie de travail, comprenant des présentations, des interventions, des discussions plénières et des groupes de travail.

Les intervenants principaux ont souligné que depuis 2010, le Conseil de l'Europe a renforcé son engagement politique en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage en adoptant la « Déclaration de Strasbourg sur les Roms » en 2010 et le Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019).

Au cours des deux premières années de mise en œuvre, le plan d'action, qui met l'accent sur le *renforcement* de la capacité à combattre les préjugés à l'encontre des Roms et des Gens du voyage et sur le *soutien* des groupes vulnérables par l'application de modèles novateurs de politiques d'intégration proposant des solutions locales, a favorisé l'élaboration et l'adoption de nouvelles normes, comme la Recommandation CM/Rec(2017)10 sur l'amélioration de l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe. Il a également soutenu les travaux thématiques et les rapports du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) par la mise en place d'examen par les pairs, d'une coopération avec les États membres et les principales parties prenantes et d'activités de renforcement des capacités dans le cadre de programmes conjoints, tels que INSCHOOL, JUSTROM, ROMACT, ROMACTED et

² Albanie, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Serbie, République slovaque, Espagne, Suède, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Ukraine, Royaume-Uni

ROMED, conduits en coopération avec la Commission européenne. Les principaux résultats et réalisations du programme se sont traduits avec succès dans les politiques adoptées.

Le plan d'action a permis de renforcer l'engagement des divers secteurs du Conseil de l'Europe et la coopération entre eux, mais aussi d'accroître les synergies. Par ailleurs, il a contribué à la mise en œuvre du Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019). Une planification stratégique efficace définit non seulement l'orientation d'une organisation et les mesures nécessaires pour réaliser des progrès en ce sens, mais aussi les indicateurs qui lui permettent de savoir si elle y parvient. Par conséquent, les procédures d'examen et d'évaluation aident à cibler les objectifs, à cerner les nouveaux enjeux et à déterminer les domaines à traiter. Elles contribuent également à canaliser les ressources vers des domaines thématiques spécifiques qui ont une valeur stratégique pour l'élaboration des politiques.

L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) par la société civile des Roms et des Gens du voyage reposait sur la contribution de cinq groupes de travail thématiques qui se sont intéressés aux axes stratégiques du plan. L'objectif était de créer un espace permettant à tous les participants du Dialogue d'évaluer la mise en œuvre du Plan ainsi que de définir et soumettre des thèmes qui devraient figurer dans le document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage après 2019, compte tenu des derniers événements et des tendances politiques dans les États membres.

Les cinq groupes de travail des modules thématiques étaient répartis comme suit :

GT 1 : Éducation et culture ; histoire et Holocauste ;

GT 2 : Gouvernance locale ;

GT 3 : Participation et renforcement de l'autonomie politiques ;

GT 4 : Lutte contre la discrimination/l'antitsiganisme et amélioration de l'accès à la justice ;

GT 5 : Égalité entre les femmes et les hommes, jeunesse et droits des enfants

Au sein des groupes de travail, les discussions ont été orientées par les grandes questions suivantes :

Évaluation de la mise en œuvre du plan d'action thématique

- *Dans quelle mesure les objectifs et les actions prévus par le plan d'action thématique étaient-ils pertinents pour la période 2016-2018 ?*
- *Dans quelle mesure les objectifs du plan d'action thématique ont-ils été atteints au cours de la période 2016-2018 ?*
- *Quels résultats/changements tangibles avez-vous observés à la suite de la mise en œuvre du plan d'action thématique ?*
- *Dans quelle mesure le programme a-t-il atteint les parties prenantes et les bénéficiaires cibles ?*
- *Les actions envisagées dans le cadre du plan d'action thématique étaient-elles pertinentes pour atteindre les objectifs ?*
- *Dans quelle mesure les changements signalés résultent-ils de la mise en œuvre du plan d'action thématique ?*

Recommandations concernant le document d'orientation stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage après 2019

- *Les objectifs et les actions figurant actuellement dans le plan d'action thématique seront-ils toujours pertinents à l'issue de sa mise en œuvre en 2019 ?*
- *Quel sujet, qu'il aurait-il été utile de traiter dans les objectifs du plan d'action thématique, restera pertinent une fois que le plan aura pris fin en 2019 ?*

Principaux obstacles

- *Quel est le futur objectif ou la future priorité qui compte le plus ?*
- *Quel sera le plus grand obstacle à la réalisation de cet objectif ?*
- *Comment surmonter cet obstacle ?*

Recommandations des principales parties prenantes

- *Identifier et proposer d'autres acteurs de premier plan au niveau national qui pourraient devenir partenaires de la mise en œuvre du plan d'action thématique et contribuer à assurer sa pérennité.*

3. Recommandations générales

Recommandation 1 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait aussi prendre en compte la vulnérabilité des personnes LGBTI, demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants et des rapatriés roms.

La crise financière qui a récemment touché de nombreux pays où vivent des Roms a montré que les questions de santé sont une priorité pour leur intégration. Les mauvais indicateurs de santé, en particulier en ce qui concerne les nourrissons et leur mère, traduisent les niveaux de pauvreté au sein de la communauté rom et sont donc à la fois une conséquence et un facteur de l'exclusion sociale. A contrario, la bonne santé des Roms est une condition préalable à un niveau d'éducation satisfaisant et à l'obtention d'un emploi.

Recommandation 2 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait prévoir des mesures de soutien au bien-être et à la santé des Roms, car leur mauvaise santé est une conséquence sous-jacente de la ségrégation dont ils font l'objet.

Les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage devraient être intégrées dans tous les autres domaines d'intervention du Conseil de l'Europe. Compte tenu des phénomènes d'interdépendance entre les mécanismes de protection des droits de l'homme, il est important d'entretenir les synergies intersectorielles et de maintenir une coopération, une coordination et une cohérence des politiques dans le domaine de l'intégration des Roms et des Gens du voyage.

Recommandation 3 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait placer les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage au centre des préoccupations et faire en sorte que l'intégration des Roms et des Gens du voyage occupe une place centrale dans tous les domaines d'intervention du Conseil de l'Europe. Il devrait également contribuer à créer des synergies stratégiques par la mise en place de partenariats et de comités intersectoriels.

Malgré les progrès réalisés dans les politiques d'intégration des Roms à différents niveaux, les Roms et les Gens du voyage continuent d'être confrontés à des difficultés multiples et interdépendantes. La crise économique a encore aggravé la situation et l'appauvrissement, l'exclusion sociale et la discrimination des Roms sont toujours d'actualité. Il est donc impératif de conserver une approche explicite dans la lutte contre l'antitsiganisme, l'exclusion, la ségrégation et les violations des droits de l'homme tout en systématisant la mise en œuvre de mesures d'intégration sociale plus larges à l'égard des Roms pour favoriser leur autonomisation, améliorer leur accès aux services et renforcer leur participation au processus décisionnel.

Recommandation 4 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait garantir la mise en œuvre de mesures explicites et durables permettant de compenser les difficultés rencontrées par les Roms et les Gens du voyage en luttant contre la discrimination, en protégeant les enfants, les femmes et les jeunes et en promouvant leur droit à l'accès à des services de qualité.

La participation des organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action garantit une plus grande responsabilité des États membres dans leur application de ces mesures. Il est également important d'impliquer les Roms et les Gens du voyage dès le début

de l'élaboration du plan d'action et dans toute procédure d'évaluation de suivi, de façon à garantir que les résultats observés au niveau local se répercutent sur les décisions politiques nationales.

Recommandation 5 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait prévoir la mise en place d'un comité de suivi composé de représentants des Roms et des Gens du voyage qui superviserait et contrôlerait sa mise en œuvre, comme c'est le cas dans certains États membres de l'Union européenne pour le suivi des stratégies nationales d'intégration des Roms.

Un consensus s'est dégagé sur le fait que les objectifs figurant dans le plan d'action thématique auraient dû être plus spécifiques. Les deux rapports de mise en œuvre comprenaient des listes de résultats sans effets clairs ni tangibles. En l'absence d'indicateurs de référence, il est difficile de déterminer ou de mesurer les progrès réalisés. Il est donc nécessaire de se concentrer sur les résultats et d'élaborer des indicateurs, des paramètres et des cadres de référence. En outre, la lutte contre les stéréotypes et les préjugés est davantage un objectif à long terme qu'il est difficile d'atteindre ou d'évaluer dans un court laps de temps. De même, des actions plus ciblées et spécifiques aux pays pourraient être adaptées aux contextes, aux besoins et aux défis propres à chacun d'entre eux.

Recommandation 6 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait adopter une approche axée sur les résultats pour la planification des actions à mener et prévoir des indicateurs de référence pour mesurer les progrès accomplis. Il devrait également couvrir une période d'au moins deux bienniums (4 ans) afin de fixer des objectifs réalistes et des résultats mesurables. Il est important de prévoir des processus permettant de recueillir des données, d'évaluer les progrès et de produire des rapports et des directives supplémentaires. Les indicateurs pourraient être clairement associés aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le financement lié aux mesures fondamentales du plan est un élément essentiel qui peut potentiellement définir la portée et l'ampleur des résultats. Il est donc important de veiller à ce qu'un engagement soit pris en faveur d'un financement durable à long terme pour accompagner les actions tout au long de leur mise en œuvre pour des résultats optimaux.

Recommandation 7 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait comporter un engagement de financement pour toute la durée du plan d'action au lieu de se fonder sur la programmation et la budgétisation biennale du Conseil de l'Europe. Il devrait en outre être assorti d'une stratégie de mobilisation de ressources financières et de contributions volontaires.

Compte tenu des législations plus strictes sur les campements appliquées dans certains États membres, il est nécessaire de protéger le droit à un mode de vie itinérant.

Recommandation 8 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait reconnaître et protéger la culture des Gens du voyage et le mode de vie nomade. Il devrait prévoir des mesures et des activités spécifiques pour lutter contre l'antinomadisme et l'obligation d'adopter un mode de vie sédentaire.

4. Recommandations et observations spécifiques émanant des groupes de travail³

Module thématique 1 : Éducation et culture ; histoire et Holocauste

La question de la culture est considérée comme particulièrement pertinente car elle est étroitement liée à l'identité et à la représentation des Roms. Il est important que la promotion de la culture rom ne se limite pas aux arts roms mais soit associée à l'éducation, à la langue romani et au renforcement de la voix des Roms.

Le mandat de l'Institut européen des arts et de la culture roms (IEACR) devrait reposer sur l'idée d'autonomisation des Roms par les arts et la culture. Il s'agit d'un processus à long terme et l'IEACR devrait donc être en mesure de coordonner des activités et d'entretenir le débat sur l'identité et la représentation des Roms tant dans son contexte européen que dans un cadre international plus large sur une plus longue période.

Recommandation 9 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait prévoir une étroite collaboration avec l'IEACR afin d'intégrer ces perspectives dans ses objectifs. Il conviendrait d'insister sur le fait que l'IEACR doit :

- ***renforcer ses capacités ;***
- ***inclure la dimension linguistique dans son champ d'action ;***
- ***établir des partenariats avec les États membres et leur fournir un soutien sur la manière d'inclure des mesures concrètes relatives aux Roms dans leurs stratégies culturelles ;***
- ***définir des lignes directrices sur la manière de faire figurer la culture rom et des actions en faveur des Roms dans les manifestations organisées dans le cadre de la Capitale européenne de la culture (Timisoara 2021) ;***
- ***solliciter les milieux universitaires ; la question des Roms et de l'esclavage a par exemple été peu étudiée jusqu'à présent. Pour ce faire, des partenariats avec les principales universités pourraient être mis en place.***

Il est généralement admis que l'éducation reste une priorité de premier plan parmi les mesures de soutien aux Roms et aux Gens du voyage, car l'éducation est un facteur déterminant de leurs perspectives de vie. Des études^{4 5} confirment que les enfants roms ont très souvent de moins bons résultats scolaires et montrent qu'il existe un écart considérable entre les enfants roms et les enfants non roms qui sont scolarisés. Malgré les efforts déployés pour généraliser et améliorer l'éducation des enfants roms au fil des ans, jusqu'à 50 % d'entre eux en Europe ne vont pas jusqu'au bout de l'enseignement primaire et 25 % seulement terminent leurs études secondaires.

Les indicateurs d'une éducation médiocre sont en corrélation avec une mauvaise santé, le chômage, l'isolement social et l'exclusion et avec moins de possibilités de bénéficier des mêmes possibilités et des mêmes chances dans la vie que les autres jeunes. Par conséquent, l'éducation doit rester une priorité stratégique dans le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage et l'accent doit être mis sur l'égalité d'accès à une éducation de qualité dans un environnement d'apprentissage ouvert et inclusif.

³ Voir l'annexe pour des rapports plus détaillés des groupes de travail

⁴ Bulgarie, République tchèque, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque et Espagne ; rapport et analyse des données disponibles sur : <http://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/data-and-maps/survey-data-explorer-results-2011-roma-survey>

⁵ Bulgarie, Croatie, République tchèque, Grèce, Hongrie, Portugal, Roumanie, République slovaque et Espagne ; rapport disponible sur : <https://fra.europa.eu/fr/publication/2017/deuxieme-enquete-de-lunion-europeenne-sur-les-minorites-et-la-discrimination-les>

Recommandation 10 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait continuer de s'intéresser à la promotion d'une éducation inclusive et de qualité et prévoir la formation des enseignants, le développement des ressources et la réorientation des politiques. La création d'un réseau d'écoles coopérant dans le domaine de l'éducation inclusive et présent dans l'ensemble des États membres devrait également figurer au nombre des actions prioritaires dans la lutte contre la ségrégation scolaire.

Le droit au souvenir est un droit d'être. L'enseignement de l'histoire et de l'Holocauste tente explicitement de comprendre le comportement humain, de faire naître une conscience et de promouvoir la sensibilisation à cette question. Face à l'histoire, les membres de la communauté sont invités à dialoguer sur des questions profondes et stimulantes dans les sociétés démocratiques. Les travaux du Conseil de l'Europe sur la culture, l'éducation et l'enseignement de l'histoire des Roms et de l'Holocauste sont directement liés à la lutte contre la discrimination et l'antitsiganisme et à la promotion de l'intégration.

Recommandation 11:

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait prévoir des activités qui investissent dans la recherche, fournissent une formation aux enseignants et des lignes directrices sur la manière d'enseigner l'histoire et l'Holocauste des Roms. Il conviendrait de s'appuyer sur des médias ludo-éducatifs (éducation et divertissement) et sociaux pour que les retombées soient plus importantes.

Module thématique 2 : Gouvernance locale

Bien que les acteurs nationaux définissent le cadre juridique et politique de l'intégration des Roms et des Gens du voyage, ce sont les collectivités locales qui créent l'environnement favorable à l'intégration sociale, économique et politique et qui favorisent la cohésion sociale par leur action de planification et de prestation de services. Le plan d'action thématique intègre des activités qui renforcent la capacité des autorités locales et régionales à concevoir et à mettre en place des plans, des stratégies et des services pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage.

Il est important que le Conseil de l'Europe poursuive ses travaux en matière de gouvernance locale pour renforcer les pratiques de démocratie locale inclusive. Toutefois, l'édification d'une culture de la démocratie prend du temps. Les activités du programme doivent avoir une durée de vie suffisante pour qu'elles produisent les effets escomptés.

Recommandation 12 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait mettre davantage l'accent sur le rôle et les responsabilités des collectivités locales en mobilisant les acteurs locaux, en créant des liens entre les activités proactives menées au niveau local et les politiques nationales et en cherchant à créer des synergies avec d'autres parties prenantes de premier plan. Au niveau du Conseil de l'Europe, la coopération devrait être renforcée avec la Division de la bonne gouvernance et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Module thématique 3 : Participation et renforcement de l'autonomie politiques

La participation politique est essentielle au fonctionnement de la démocratie pluraliste. Cependant, elle ne se limite pas à l'exercice du droit de vote. Il s'agit aussi de donner une capacité d'expression politique à la représentation des groupes, ce qui nécessite une participation efficace pour renverser les situations de marginalisation et de discrimination qui sont installées. Le droit individuel à participer n'est pas suffisant. Des changements efficaces exigent des politiques proactives et des mesures spéciales de renforcement des capacités. Bien que la participation politique et l'autonomisation en tant que telles ne fassent pas partie des priorités du plan d'action thématique actuel, des activités et processus divers comportant des éléments de participation politique ont été inclus dans la mise en œuvre des divers objectifs du plan, en particulier les processus et programmes suivants :

- 6^e Conférence internationale des femmes issues des communautés roms sur le thème « Les femmes et la représentation politique : le cas des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage », Strasbourg, 6 et 7 novembre 2017 ;
- 5^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage sur le thème « La participation politique des Roms et des Gens du voyage – Présence, autonomisation et influence dans la vie politique et publique », Strasbourg, 20 et 21 juin 2018 ;
- programmes conjoints ROMED, ROMACT et ROMACTED ;
- diverses activités du Plan d'action pour la jeunesse rom ;
- écoles/académies politiques roms.

La politique doit être considérée comme un outil de défense des droits et non des intérêts. En ce qui concerne les communautés, l'objectif est de redéfinir l'image des Roms en tant qu'acteurs politiques. Ce processus s'est heurté à de nombreux obstacles, notamment à l'analphabétisme politique, à la corruption électorale, à la discrimination, à l'inefficacité du vote et au manque d'espaces de dialogue, etc.

Recommandation 13 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait prévoir des activités pour favoriser la participation politique, en mettant l'accent sur l'autonomisation des électeurs, l'éducation politique et la réduction de l'analphabétisme politique dans les communautés. Cet objectif pourrait être atteint en apportant un soutien aux écoles/académies politiques roms, en coordination avec les écoles politiques du Conseil de l'Europe, en élargissant le cercle des bénéficiaires ciblés dans le cadre des programmes conjoints, en approuvant le rôle des médiateurs roms pour renforcer la motivation en matière de participation politique et d'accès à une citoyenneté active et pour créer le contexte pour y parvenir ainsi qu'en accordant une plus grande importance aux médias (traditionnels et sociaux) dans leur rôle de parties prenantes.

Module thématique 4 : Lutte contre la discrimination/l'antitsiganisme et amélioration de l'accès à la justice

L'antitsiganisme, reconnu par le Conseil de l'Europe comme une forme particulière de racisme, est profondément enraciné et provient de conceptions négatives et subjectives, de préjugés, d'idées fausses et de comportements discriminatoires envers les Roms. Ces préjugés sont souvent institutionnalisés et systémiques et s'expriment sous la forme de politiques et de lois discriminatoires. Par conséquent, les actions menées doivent être planifiées sur une longue période et des bilans doivent être effectués à intervalles réguliers.

La mise en œuvre et l'exécution d'une législation visant à lutter contre la discrimination et le manque de compréhension des notions fondamentales par les services répressifs et les professionnels du droit demeurent un obstacle majeur. Les programmes de formation devraient être pluriannuels et prévoir que des bilans soient organisés après la formation et que des suites y soient données.

Recommandation 14 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait poursuivre les efforts concertés entrepris pour lutter contre l'antitsiganisme. Il conviendrait de relancer la campagne DOSTA ! en utilisant les nouvelles approches offertes par les médias sociaux. De nouveaux outils plus performants devraient être mis au point pour renforcer les mesures visant à lutter contre les stéréotypes et les préjugés afin qu'elles s'appliquent à un plus large éventail de groupes et de domaines, y compris l'éducation scolaire, en vue de combattre les infractions motivées par la haine raciale en renforçant les capacités des avocats et des responsables des services répressifs dans l'application des normes en matière de lutte contre la discrimination et du protocole de lutte contre les infractions motivées par la haine, de promouvoir une nouvelle législation sur l'antitsiganisme et de créer un groupe d'action international sur l'antitsiganisme par la mise en place de synergies avec les principales parties prenantes. Il est également nécessaire de renforcer la reconnaissance de l'antitsiganisme et de l'antinomadisme dans les États membres.

L'accès à la justice permet aux individus de se protéger contre les atteintes à leurs droits, de réparer les préjudices civils, de demander des comptes au pouvoir exécutif et de se défendre dans les procédures pénales. Il s'agit d'un élément important de l'État de droit qui concerne à la fois le droit civil, le droit pénal et le droit administratif. L'accès à la justice est un processus autant qu'un objectif et est donc capital pour les personnes qui souhaitent jouir de droits procéduraux et matériels.

Les objectifs et les actions prévus par le plan d'action thématique sont extrêmement pertinents pour améliorer l'accès à la justice et lutter contre la discrimination et l'antitsiganisme. La Recommandation CM/Rec(2017)10 sur l'amélioration de l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe, établie par le Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM), constitue une réalisation majeure et correspond à la priorité n° 1 du Plan d'action, qui consiste à améliorer l'accès à la justice et à lutter contre l'antitsiganisme. La recommandation souligne l'importance de l'égalité d'accès à l'aide juridictionnelle ou à d'autres services juridiques et met en avant le rôle des modes parajudiciaires de résolution des conflits et l'effectivité des voies de recours judiciaires.

Recommandation 15 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait poursuivre les efforts concertés entrepris pour promouvoir l'égalité d'accès à la justice, en particulier pour les plus vulnérables. Si la formation des professionnels du droit (avocats, juges, procureurs) et des services répressifs (police, personnel pénitentiaire) doit rester une priorité stratégique, celle des autorités locales et de l'administration publique doit également être renforcée. De nouvelles approches méthodologiques en matière de formation devraient être adoptées pour tenir compte de la nécessité d'engager un changement en profondeur.

Module thématique 5 : Égalité entre les femmes et les hommes, jeunesse et droits des enfants

Les femmes, les enfants et les jeunes issus des communautés des Roms et des Gens du voyage sont généralement victimes de discrimination multiple.

Les données ventilées par sexe indiquent invariablement que les femmes roms souffrent davantage que les hommes des effets néfastes de leur situation sociale et de leurs conditions de vie⁶. Les femmes roms sont des actrices du changement au sein de leurs communautés, il est donc important d'investir dans le renforcement de leurs capacités.

Les jeunes roms, quant à eux, ont du mal à affirmer leurs droits, leur identité et leur appartenance. Les problèmes rencontrés par les communautés roms sont souvent mis en lumière lors du passage des jeunes roms à l'âge adulte : pauvreté, absence de perspectives à l'intérieur et à l'extérieur de leur communauté et difficultés pour exercer leurs droits fondamentaux. Il est alarmant de constater que 63 % des Roms âgés de 16 à 24 ans ne sont pas scolarisés, n'ont pas d'emploi et ne suivent pas de formation (NEET), un phénomène nouveau auquel il convient de remédier⁷.

Les enfants roms sont particulièrement défavorisés et difficiles à atteindre, en particulier ceux qui vivent dans des zones isolées. Ils n'apparaissent souvent pas dans les statistiques nationales, deviennent ainsi « invisibles » et risquent d'être oubliés – par les responsables politiques, les prestataires de services et la population en général. Selon les estimations, 46 % de l'ensemble de la population rom en Europe sont des enfants⁸, c'est pourquoi il devient impératif de répondre à leurs besoins, non pas concernant leur isolement, mais dans d'autres domaines essentiels de l'intégration sociale tels que l'éducation, le logement et le niveau de vie, l'emploi et les perspectives d'avenir ainsi que la santé et le bien-être.

Recommandation 16 :

Le nouveau document d'orientation stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage devrait continuer à accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables au sein des communautés des Roms et des Gens du voyage. Ainsi, le document élaboré pour la période après 2019 devrait mettre davantage l'accent sur les droits des femmes en matière de procréation et de sécurité et sur leur droit de vivre sans violence. Il conviendrait d'insister sur l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour les enfants des communautés des Roms et des Gens du voyage ainsi que sur les besoins des jeunes roms qui ne sont pas scolarisés, n'ont pas d'emploi et ne suivent pas de formation (NEET). Les stratégies de lutte contre les mariages précoces et l'enlèvement illégal d'enfants roms à leur famille devraient devenir une priorité, grâce à la mise en place d'une coopération et de synergies intersectorielles.

⁶ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Analysis of FRA Roma Survey Results by gender, FRA ; Vienne : 2013

⁷ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, EU MIDIS II : les Roms – Sélection des résultats, FRA ; Vienne : 2016

⁸ UNICEF. Breaking the Cycle of Exclusion, ROMA Children in South East Europe. Belgrade : 2007

Annexe

Rapport du groupe de travail 1 : Éducation et culture ; histoire et Holocauste

Modératrices : Aurora Ailincai, chef de l'Unité des partenariats stratégiques et Camille Gangloff, directrice du projet INSCHOOL

Participants : Gelu DUMINICA / Calin RUS / Lisa ROSE / Jan HERO / Orhan GALJUS / Alen TAHIRI

Pertinence et évaluation du plan d'action thématique actuel

Dans le domaine de la **culture**, la discussion a porté sur l'Institut européen des arts et de la culture roms (IEACR) récemment établi. L'IEACR est considéré comme une structure très pertinente – comme l'a souligné le groupe de travail sur la participation et le renforcement de l'autonomie politiques, sa création fait partie des bons exemples de participation politique des Roms ayant obtenu des résultats concrets. Mais plus important encore, il est considéré comme une institution nécessaire pour coordonner le débat sur l'identité et la représentation des Roms. Il est essentiel que ses interventions dans la promotion des arts roms ne soient pas limitées et qu'il dispose des moyens et des ressources nécessaires pour être un acteur de premier plan dans le domaine de la culture en lien avec l'éducation (conception large de la culture). La question de la langue romani, en tant que partie intégrante de la culture et de l'identité, devrait également être abordée par l'IEACR. Étant donné qu'il s'agit d'une structure très récente, il est difficile d'évaluer le plan de travail de l'IEACR ; il est encore trop tôt, mais cela devrait être fait dans les prochaines années. Le développement de l'IEACR doit être considéré comme un processus à long terme (création d'une institution – processus décennal).

Dans le domaine de **l'éducation**, la discussion s'est axée sur le programme conjoint Union européenne (UE)/Conseil de l'Europe : INSCHOOL. Sa pertinence a été confirmée, compte tenu de l'importance de l'éducation pour assurer l'intégration, mais aussi de la situation dans la plupart des États membres. En Roumanie, par exemple, où l'on recense 400 000 enfants non scolarisés et 42 % d'analphabètes fonctionnels (64 % des Roms selon l'OCDE), il est capital de travailler sur les questions d'éducation. La responsabilité de cette situation est très souvent imputée aux enfants ou aux parents, en se fondant sur le préjugé selon lequel « les familles roms ne s'intéressent pas à l'école » ; mais les établissements scolaires et le système éducatif ne sont pas remis en cause. Cependant, il est important que les écoles accueillent tous les enfants et qu'elles leur offrent une éducation de qualité. C'est l'objectif principal d'INSCHOOL. De plus, ce programme est élaboré sur mesure et adopte une approche de développement à base communautaire. Il cible des aspects non visibles et propose une conception renouvelée et concrète de l'éducation inclusive au niveau local, destinée à être ensuite généralisée au niveau politique. Ainsi, en Slovaquie, INSCHOOL a soutenu la création d'un groupe de travail national avec tous les acteurs concernés ; cette initiative a engagé un débat sur l'éducation inclusive en adoptant une autre perspective, ce qui arrive à point nommé avec l'approbation du plan sur l'éducation pour les dix prochaines années. Tous les participants du groupe de travail ont souligné l'importance de la formation des enseignants (comment gérer la diversité, comment enseigner l'histoire et l'Holocauste des Roms), mais ont aussi indiqué que le partage des pratiques et l'évaluation par les pairs sont des outils efficaces (voir l'échange entre enseignants britanniques et slovaques). Trois aspects supplémentaires ont été définis comme essentiels :

- INSCHOOL doit être considéré comme un processus et non comme un projet ; il doit donc être examiné dans une perspective pluriannuelle. La transformation de l'environnement scolaire prend du temps ; les effets du programme ne peuvent être évalués qu'après 3 ou 4 ans.
- La coordination en interne avec le service de l'éducation du Conseil de l'Europe est importante ; ses outils (Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie) ne sont pas explicitement mentionnés ni inclus.
- Les procédures du Conseil de l'Europe ne sont pas axées sur le terrain/adaptées pour travailler avec les établissements scolaires au niveau local.

En ce qui concerne les mesures liées à **l'enseignement de l'histoire et de l'Holocauste**, les travaux de recherche menés par l'Institut Georg Eckert sur l'analyse des programmes et des manuels scolaires dans 23 États membres, axés sur la manière dont sont mentionnés et représentés les Roms, ainsi que les fiches (historiques et thématiques) élaborées, mises à jour et traduites (11 langues) ont été présentés. La coopération avec le BIDDH concernant la base de données sur l'Holocauste des Roms a été mentionnée, ainsi que la mise au point d'un projet de recommandation sur l'enseignement de l'histoire des Roms, y compris l'Holocauste (CAHRM). Les ressources accordées à ce volet ont été jugées trop limitées, alors qu'il est considéré comme une priorité essentielle. En effet, tous les participants ont indiqué que l'histoire des Roms (notamment l'esclavage et l'Holocauste) n'est pas suffisamment documentée et que les initiatives de recherche devraient être renforcées. Des actions concrètes menées avec les pays pour réviser les programmes et les manuels scolaires devraient être mises en œuvre. Ensuite, il faudrait prendre des mesures concernant la formation des enseignants et prévoir d'élaborer des lignes directrices concrètes à leur intention. L'histoire des Roms devrait être incluse dans les programmes scolaires ordinaires et ne pas être restreinte à l'enseignement dispensé aux enfants roms.

Principaux obstacles

- Le contexte politique reste délicat dans la plupart des États membres en ce qui concerne l'intégration des Roms ; l'éducation et la culture sont également des sujets très sensibles (au niveau national).
- L'absence de consensus sur la langue (langues/dialectes différents) et sur l'Holocauste des Roms (génocide), y compris parmi les Roms, peut constituer un obstacle.
- Le manque de ressources et l'approche à moyen et long terme sont considérés comme un obstacle majeur dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Recommandations pour l'avenir

D'une manière générale, il est suggéré de **créer un lien direct entre les travaux du Conseil de l'Europe sur la culture, l'éducation et l'enseignement de l'histoire et de l'Holocauste des Roms** afin de lutter contre la discrimination et l'antitsiganisme et de promouvoir leur intégration, ce qui signifie que ces travaux devraient constituer une priorité stratégique et que des sous-objectifs ou des mesures fondamentales devraient être définis.

Dans le domaine de **la culture, une attention particulière devrait être accordée à l'IEACR, en :**

- renforçant ses capacités ;
- incluant la dimension linguistique dans son champ d'action ;
- établissant des partenariats avec les États membres et en leur fournissant un soutien sur la manière dont ils peuvent inclure des mesures concrètes relatives aux minorités/Roms dans leurs stratégies culturelles ;
- définissant des lignes directrices sur la manière de faire figurer la culture rom et des actions en faveur des Roms dans les manifestations organisées dans le cadre de la Capitale européenne de la culture (Timisoara 2021) ;
- sollicitant les milieux universitaires ; la question des Roms et de l'esclavage a par exemple été peu étudiée jusqu'à présent. Pour ce faire, des partenariats avec les principales universités pourraient être mis en place ;
- touchant le grand public.

Dans le domaine de **l'éducation, l'accent devrait être mis sur la promotion de l'égalité dans l'éducation, en :**

- consolidant l'approche INSCHOOL dans une perspective à moyen ou long terme ;
- intégrant au projet INSCHOOL les établissements comptant plus de 50 % d'enfants roms lorsque ceux-ci y sont inscrits en raison de leur lieu de résidence : la qualité de l'éducation est essentielle ;
- élaborant des supports pédagogiques et en assurant la formation des enseignants (sur la gestion de la diversité mais aussi sur l'histoire des Roms) ; en utilisant d'autres outils (Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie) et réseaux (EPAN) du Conseil de l'Europe ;
- collaborant avec les universités (formation initiale des enseignants) et les inspections académiques ;
- créant un réseau européen d'écoles inclusives
- associant INSCHOOL aux travaux sur les programmes et les manuels scolaires (identifier 2 ou 3 pays pilotes se portant volontaires pour réformer les programmes et les manuels scolaires et compléter ces initiatives par les travaux d'INSCHOOL au niveau local) ;
- sensibilisant davantage les décideurs politiques (ils devraient en savoir plus sur INSCHOOL, etc.) ;
- intégrant dans le programme des activités relatives à la Capitale européenne de la culture (Timisoara et Novi Sad 2021) des éléments concernant les Roms (établir tout de suite des contacts entre les villes ainsi qu'avec Rijeka – 2020). Il conviendrait d'établir une coopération avec l'IEACR dès 2019 et de définir des lignes directrices à l'intention de toutes les villes devant être capitales européennes de la culture sur la manière de traiter la question des Roms (et des minorités en général).

Dans le domaine de **l'enseignement de l'histoire et de l'Holocauste :**

- investir dans la recherche, proposer des bourses pour effectuer des travaux sur certains aspects spécifiques de l'histoire des Roms ;
- proposer aux enseignants une formation et des lignes directrices sur la manière d'enseigner l'histoire et l'Holocauste des Roms
- s'appuyer sur les techniques d'« edutainment » (éducation et divertissement) et sur les médias sociaux pour avoir de meilleurs résultats.

- Nouveaux acteurs à impliquer : **les universités**

Rapport du groupe de travail 2 : Gouvernance locale

Modératrice : Ana Oprisan, directrice du programme ROMACT

Participants : Florin MOISA / Justine MOUQUET / Liliya MAKAVEEVA / Martijn KRAAIJ / Robert MATEI / Tatjana ANĐELIĆ

Renforcer la capacité des autorités locales et régionales à concevoir et à mettre en place des plans, des stratégies et des services pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage

- Le programme ROMACT a débuté avant le lancement du plan d'action, entre 2013 et 2014. Jusqu'en décembre 2017, il a été mis en œuvre dans six États membres. Aujourd'hui, seulement en Roumanie et en Bulgarie ainsi que dans le cadre des activités TCC.
 - *Dans quelle mesure les objectifs et les actions prévus par le plan d'action thématique étaient-ils pertinents pour la période 2016-2018 ?*
 - *Quels résultats/changements tangibles résultant de la mise en œuvre du plan d'action thématique ont-ils observés dans leur commune, pays ou domaine d'activité ?*
 - *Dans quelle mesure le programme a-t-il atteint les parties prenantes et les bénéficiaires cibles ?*
 - *Les actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'action thématique étaient-elles pertinentes pour leur domaine d'activité ?*
 - *Compte tenu de leurs travaux sur le plan d'action thématique, dans quelle mesure les changements signalés dans les deux rapports d'activité résultent-ils des activités conduites dans le cadre du plan d'action thématique ?*
 - *Les objectifs et les actions figurant actuellement dans le plan d'action thématique seront-ils toujours pertinents à l'issue de sa mise en œuvre en 2019 ?*

Pertinence des activités au niveau local / gouvernance locale – ROMACT

- Niveau des mesures satisfaisant
- Approche stratégique
- Puisqu'il n'y a pas de mécanisme pour mettre en œuvre sur le terrain les SNIR
- Mise en place d'un changement social : sensibilisation aux questions relatives aux Roms
- Conseil de l'Europe et CE (apportant aussi le financement) – d'où un effet de levier plus élevé /différent pour le projet conjoint comparé aux ONG – « Les autorités reconnaissent les autorités »
- Les attentes sont aussi parfois trop élevées – changement des mentalités, amélioration des conditions de vie, etc., dans un environnement qui n'est pas coopératif...

Défis/problèmes

- Financement => Définition au préalable contre => compétitivité
- Inadéquation entre les décisions prises au niveau national et les réalités et capacités au niveau local
- La période de mise en œuvre du programme ne correspond pas à celle de ROMACT
- Manque de synergies/coopération entre les différentes parties prenantes (au sein de la CE, du Conseil de l'Europe, au niveau national, au niveau municipal)

- Manque de volonté politique
- Différences de capacités/ressources au niveau local, entre les communes
- Contraintes administratives du Conseil de l'Europe trop lourdes, inadaptées au type de projet

Suggestions pour l'avenir

Intégrer les questions relatives aux Roms dans les stratégies de développement national/régional/local

Il est important et nécessaire de soutenir les initiatives de démocratie locale

À long terme, œuvrer pour changer la relation/perception entre **les Roms et la majorité**.

Les questions relatives aux Roms doivent rester à l'ordre du jour

Le Conseil de l'Europe devrait poursuivre ses travaux en matière de gouvernance locale, car **la CE ne peut le faire directement**. Le Conseil de l'Europe est le mieux placé pour mener ce type d'activités. Personne d'autre ne peut le faire à ce niveau. Les ONG ne peuvent pas le faire. Il fixe un cadre.

L'édification d'une culture de la démocratie prend du temps. La durée d'un programme comme ROMACT doit être **prolongée pour qu'il ait un effet à long terme**. Il est important de travailler sur les relations entre les Roms et les autorités locales ; ROMACT s'adressera de nouveaux aux « anciennes » communes pour mettre en place des changements à long terme : lancement d'un groupe d'action, création de synergies au niveau local.

La création d'un climat de confiance entre les autorités locales et les communautés a besoin d'être encouragée et il est satisfaisant de bénéficier du poids du projet conjoint et du Conseil de l'Europe. C'est également nécessaire dans les pays occidentaux où les communautés **migrent**.

- Déployer des efforts supplémentaires pour créer des liens entre le terrain et les politiques (associations de communes – ministères) mais aussi pour puiser dans les ressources aux niveaux régional et départemental (RO)
- Assurer une coopération meilleure et concrète des parties prenantes à différents niveaux
- Module de formation pour l'Agence nationale de la fonction publique
- Participation constructive du Congrès
- Problèmes pour adopter une approche intégrée

Quels autres acteurs devraient être impliqués ?

- Mobiliser d'autres niveaux d'intervention
- départements/régions en RO, ministères, associations de communes
- BG : ministère des Régions, du Travail et de la Politique sociale, agence de protection sociale
- association de communes – France : Acina (plateforme chargée de la résorption des bidonvilles et des questions associées – éducation, etc., mandatée par les collectivités locales

Rapport du groupe de travail 3 : Participation et renforcement de l'autonomie politiques

Modérateur : Marcos Andrade, directeur du programme ROMACTED

Participants : Ferdi ISMAILI / Kristina RADUCAN / Manolis RANTIS / Patrick REILLY / Sabina SALIMOVSKA / Zola KONDUR

1.

La participation et le renforcement de l'autonomie politiques en tant que telles ne font pas partie des priorités du PAT actuel. Néanmoins, des activités et processus divers comportant des éléments de participation politique ont été inclus dans la mise en œuvre des divers objectifs du plan, en particulier dans les processus et programmes suivants :

- 6^e Conférence internationale des femmes issues des communautés roms
- 5^e réunion du Dialogue
- Programmes ROMED, ROMACTED et ROMACT
- diverses activités du Plan d'action pour la jeunesse rom
- écoles/académies politiques roms

Le groupe de travail approuve les réflexions et les recommandations issues de la 5^e réunion du Dialogue. Les participants ont également considéré comme des contributions importantes dans le domaine de l'autonomisation des communautés roms et de la préparation de la participation politique le travail accompli dans ce domaine par les programmes tels que ROMED et ROMACT, puis ROMACTED. Le programme ROMED1 a permis l'apparition des médiateurs certifiés, qui constituent une ressource précieuse pour accéder aux communautés et à l'administration locale et le programme ROMED2 a travaillé étroitement sur la gouvernance démocratique et la participation communautaire par la médiation. Ces processus de participation communautaire ont permis de lancer des activités pilotes dans certaines communautés locales :

- mise en place d'un environnement sûr et d'espaces de participation politique ;
- contribution à casser les routines et à rompre l'inertie ;
- mobilisation, motivation et augmentation du niveau de participation politique ;
- contribution à créer un sentiment d'objectif collectif ;
- accroissement de l'exposition des dirigeants des communautés roms aux processus politiques locaux et nationaux ;
- apparition et visibilité de nouvelles structures d'orientation dans les communautés ;
- création de certains mécanismes institutionnels de participation ;
- aide dans l'identification des priorités collectives et des aspirations politiques des communautés.

Ces programmes ont créé un espace naturel pour le lancement des premières écoles/académies politiques, en utilisant les ressources déjà disponibles au niveau local pour renforcer la participation politique au sein des

communautés roms et en dehors. Ces écoles ont tendance à mettre au point des programmes scolaires sur la base de ce qui doit être fait pour encourager la participation politique. En se fondant sur les expériences, les évaluations et les recommandations des programmes ROMED et ROMACT, un nouveau programme a été élaboré pour promouvoir la bonne gouvernance et le renforcement de l'autonomie des Roms au niveau local dans les Balkans occidentaux et en Turquie (ROMACTED). Même si ROMACTED était encore en phase de création avant d'être adapté au PAT actuel (2016-2019), ses structures et ses effets renforcent déjà certains des éléments qui seront importants pour le prochain PAT qui devra être appliqué après 2019.

La participation politique des jeunes roms a été prise en compte dans le Plan d'action pour la jeunesse rom. Plusieurs séminaires sur ce sujet ont été organisés ces dernières années.

Discussion :

Les programmes conjoints du Conseil de l'Europe ont une chronologie naturelle – chaque structure est complémentaire de l'autre. Les médiateurs roms travaillent au renforcement de l'autonomie des communautés en comblant le fossé entre elles et les autorités. En outre, ils ont un rôle de mobilisateurs et de créateurs de liens au sein des communautés. Le programme ROMED2 porte sur la mobilisation politique des citoyens et constitue la première étape pour faire comprendre à la communauté l'essence de la vie politique et la manière d'accroître sa visibilité.

La politique doit être considérée comme un outil de défense des droits et non des intérêts. En ce qui concerne les communautés, l'objectif est de redéfinir l'image des Roms en tant qu'acteurs politiques. Ce processus s'est heurté à de nombreux obstacles :

- analphabétisme politique au sein des communautés et absence d'éducation électorale ;
- corruption électorale ;
- manque de capacités des femmes roms à devenir plus actives en politique ;
- discrimination par les hommes roms ;
- inefficacité du vote, manque de reconnaissance de la diversité ;
- manque de données, ce qui nuit à la perception de la représentation et des capacités politiques des Roms et en donne une fausse image ;
- manque de pièces d'identité et absence de droit de vote ;
- absence d'espaces de dialogue, etc.

2.

Le groupe de travail est convenu à l'unanimité qu'il est nécessaire d'établir un plan d'action thématique, assorti de priorités pertinentes, et qu'un nouveau plan devrait être mis au point pour la période après 2019.

Les objectifs ont été atteints grâce à l'application de plusieurs mesures. La notion de participation politique est devenue un élément essentiel du plan. Le lancement des écoles politiques (Bosnie-Herzégovine, Portugal, Italie, Turquie et France) est une conséquence directe de cet objectif. Une plus grande attention a été accordée à la participation des femmes roms, ainsi qu'aux intérêts de la population LGBTI rom. Au niveau local, le

changement a été favorisé par la création de groupes d'action communautaire (GAC), de groupes de travail institutionnels (GTI) et de groupes d'intervention conjoints (GAC et GTI conjoints) dans le cadre de plusieurs programmes conjoints. Ces structures ont un intérêt considérable pour la participation et le renforcement de l'autonomie de la communauté – tant au niveau individuel que collectif.

En Ukraine, un nouvel espace a été institué pour les autorités nationales grâce à la création de l'Alliance nationale.

La participation doit devenir un acte de citoyenneté active. Les parties prenantes ci-après ont été ciblées par les actions mentionnées :

- Médiateurs
- Femmes roms
- Autorités nationales et locales
- Parlements nationaux
- Communautés roms
- Jeunes Roms
- Institutions spirituelles (églises, mosquées)

Plusieurs actions sont issues du plan d'action thématique ; de nouveaux programmes résultent de l'évaluation externe et des recommandations du programme ROMED – INSCHOOL et ROMACTED (2017). L'évaluation a suggéré que d'autres investissements devraient être consacrés à la participation politique. Un accent supplémentaire a été mis sur la promotion de la participation politique des femmes roms (atelier en collaboration avec NDI) et des jeunes ainsi que des personnes LGBTI dans les communautés.

3. Recommandations

- 1) Organisation de consultations satisfaisantes sur le futur plan d'action thématique, impliquant à la fois les États membres et les organisations de la société civile au sein des groupes de travail. Ces groupes devraient également participer au suivi de la mise en œuvre du plan. Les États membres devraient rendre davantage de comptes dans la mise en œuvre du plan ;
- 2) Travailler avec les communautés pour ouvrir des espaces de participation politique. Mettre l'accent sur l'autonomisation des électeurs, l'éducation politique et la réduction de l'analphabétisme politique au sein des communautés. Il est également important d'examiner la présence des électeurs et des candidats roms lors des prochains cycles électoraux. Il est également capital d'accroître le sens de l'intérêt collectif chez les dirigeants élus ;
- 3) Préserver les écoles/académies politiques roms et les étendre aux bénéficiaires ciblés dans le cadre des programmes conjoints (bénéficiaires ROMACTED). Les structures communautaires actuelles devraient être préparées au processus d'autonomisation et d'éducation politiques, afin de réduire l'analphabétisme politique et d'augmenter le nombre d'électeurs et d'élus roms ;
- 4) Il est nécessaire de mettre en place une coordination plus poussée avec les organisations qui travaillent également en faveur de la participation politique, pour éviter la création de groupes et de structures

parallèles. Il est donc souhaitable de renforcer la collaboration avec OSF/RIO (Barvalipe), les écoles politiques du Conseil de l'Europe, NDI, etc. ;

- 5) Travailler avec les communautés pour encourager la participation des femmes et des jeunes roms. En outre, il est essentiel de tenir compte des besoins et de la participation des migrants, des rapatriés et de la population LGBTI rom. Les questions LGBTI au sein des communautés roms sont un sujet qui n'a pas trouvé sa place dans le PAT actuel. Le GT3 a conclu qu'il s'agit d'une priorité à laquelle le nouveau PAT doit s'attaquer et suggère également que le Conseil de l'Europe apporte une contribution annuelle à la fierté LGBT ;
- 6) Approuver le rôle des médiateurs roms dans le renforcement de la motivation et de l'espace pour la participation politique et l'accès à une citoyenneté active ;
- 7) Une attention particulière doit être accordée au ciblage et à l'implication des élus roms et des parlementaires favorables aux Roms dans la promotion de la participation politique. Le Conseil de l'Europe pourrait organiser des conférences annuelles ou des réunions plus systématiques avec les dirigeants élus roms aux niveaux local et national ;
- 8) Accroître l'exposition des Gens du voyage aux autorités locales ;
- 9) Reconnaître l'affirmation des arts et de la culture par la participation politique ;
- 10) Accorder une plus grande importance aux médias (traditionnels et sociaux) dans leur rôle de parties prenantes ;
- 11) Assurer une bonne articulation avec les organes de suivi/l'APCE ;
- 12) Établir un budget et une stratégie clairs pour l'allocation des ressources financières et des contributions volontaires pour la mise en œuvre des objectifs du PAT ;
- 13) Secrétariat spécifique qui assure la mise en œuvre effective des objectifs du plan ;
- 14) Encourager la participation des Roms dans le cadre du Conseil de l'Europe – accroître la présence des professionnels roms.

Rapport du groupe de travail 4 : Lutte contre la discrimination/l'antitsiganisme et amélioration de l'accès à la justice

Modérateurs : Michaël Guet, chef de l'unité I-Care et Michèle Bergdoll, directrice du projet JUSTROM

Participants: Nora COSTACHE / Zora POPOVA / Theodoros ALEXANDRIDIS / Dezideriu GERGELY / Tatjana ANDELIC / Asmet ELEZOVSKI / Martine SERLINGER

Participant de l'équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe : Sandra VELOY-MATEU / Aida FARKAS

Les participants du groupe de travail ont indiqué que les objectifs et les actions du [Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage \(2016-2019\)](#) ont été extrêmement pertinents pour améliorer l'accès à la justice et combattre la discrimination et l'antitsiganisme ; cela devrait donc rester un objectif prioritaire pour le prochain PAT après 2019. Un participant a souligné la nécessité de faire spécifiquement référence au mode de vie nomade des Gens du voyage et de certaines communautés roms et de prévoir davantage de mesures visant les Gens du voyage, telles que la mise au point d'outils de lutte contre l'antinomadisme et l'obligation d'adopter un mode de vie sédentaire. Un autre participant a suggéré de mettre en place des actions plus ciblées et spécifiques aux pays qui permettraient d'adapter le PAT aux contextes, aux besoins et aux défis propres à chacun d'entre eux. Un participant a déclaré que le Conseil de l'Europe devrait moins s'appuyer sur des projets et se concentrer plutôt sur des campagnes de sensibilisation. Un participant a indiqué que l'approche axée sur les résultats mise au point dans le cadre du programme JUSTROM, qui a des retombées positives effectives et concrètes sur la vie des bénéficiaires devrait être reproduite et considérée comme une bonne pratique.

Parmi les actions les plus réussies du PAT, il a été notamment mentionné les suivantes :

- le programme JUSTROM sur l'amélioration de l'accès des femmes roms à la justice, qui a offert une aide juridictionnelle et un soutien juridique à de nombreux bénéficiaires roms et a permis d'apporter des changements politiques et juridiques (en Grèce, par exemple, les femmes roms sans documents d'identité peuvent désormais ramener leurs enfants chez elles à leur sortie de l'hôpital, alors qu'auparavant ces enfants étaient placés en foyer d'accueil ; en Italie, une application plus large du décret Kyenge permet aux jeunes Roms – et pas seulement à eux – nés dans le pays d'obtenir plus facilement la nationalité italienne entre 18 et 19 ans).
- un changement de comportement parmi les enseignants des écoles de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à la suite des actions menées au cours des trois dernières années dans le cadre de la campagne Dosta ! et des célébrations de la fierté rom ;
- l'assistance juridique fournie aux autorités albanaises et l'inclusion de certaines dispositions dans la nouvelle loi sur le logement social, concernant les quotas appliqués aux Roms et aux Égyptiens en tant que groupes vulnérables et les mesures contre les expulsions forcées ; ces mesures ne bénéficieront pas seulement aux Roms et aux Égyptiens, ce qui souligne que des mesures ciblées en faveur des Roms peuvent être utiles au reste de la population en situation de vulnérabilité ;
- l'élaboration et la production d'une boîte à outils sur la non-discrimination pour la police, qui a été traduite en plusieurs langues, l'adoption Recommandation CM/Rec(2017)10 sur l'amélioration de

l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe, établie par le CAHROM avec l'aide de consultants, la plateforme OPRE, etc.

Les participants sont convenus dans l'ensemble que la plupart des États membres disposent désormais d'une législation en matière de lutte contre la discrimination. Les Roms bénéficient de lois progressistes, fiables et durables. Même s'ils n'ont pas été la principale raison de l'adoption de cette nouvelle législation, l'effet est implicite pour eux. Le problème réside dans la mise en œuvre et l'exécution de la législation visant à lutter contre la discrimination et le manque de compréhension des notions fondamentales par les services répressifs et les professionnels du droit de notions fondamentales telles que les « groupes vulnérables », l'« égalité réelle », les « mesures positives », que l'on désigne aussi sous le nom de « discrimination positive », la discrimination directe et indirecte, etc. Cette difficulté s'est manifestée lors de la formation à la non-discrimination dispensée dans le cadre du PAT à divers groupes cibles (juges, procureurs, police, personnel pénitentiaire, autorités locales, etc.).

La lutte contre les stéréotypes et les préjugés est davantage un objectif à long terme, difficile à atteindre ou à évaluer en quelques années. La campagne Dosta ! n'est plus active mais est devenue un outil de lutte contre les stéréotypes et les préjugés (par exemple pour mener des activités dans les écoles, avec les médias, etc.). Les supports produits par Dosta ! (boîtes à outils, dépliants, spots radiophoniques et télévisés, expositions de modèles, boîte à outils adaptée aux enfants – bientôt disponible) peuvent être utilisés pour toute activité traitant des stéréotypes et des préjugés envers les Roms et pour combattre l'antitsiganisme en général. Les outils Dosta ! devraient être traduits dans les langues nationales dans le cadre d'un PAT applicable après 2019.

Tout en soulignant l'importance de la promotion des arts et de la culture roms, un participant du groupe de travail s'est interrogé sur les résultats réels obtenus en matière de lutte contre l'antitsiganisme et de changement de comportement de la population majoritaire par la seule promotion des arts et de la culture. La nécessité d'une évaluation des incidences des activités de l'IEACR dans la lutte contre l'antitsiganisme a été mentionnée dans ce contexte. Pour ce participant, les arts et la culture roms sont souvent perçus positivement par la population ; les sentiments négatifs et l'hostilité proviennent de la vie quotidienne. L'IEACR pourrait obtenir des résultats positifs en s'attaquant au manque d'estime de soi chez de nombreux Roms, ainsi qu'en encourageant la diffusion de modèles et de récits positifs (par exemple des Roms qui ont réussi professionnellement) et de messages constructifs (les Roms sont tolérants, patriotes sans être nationalistes, etc.) dans le cadre de ses activités et de la campagne Dosta ! Les travaux menés avec les médias devraient être renforcés à cet égard dans le cadre d'un PAT applicable après 2019 et la Division des médias du Conseil de l'Europe devrait intégrer la question des Roms dans ses futures activités de formation conduites auprès des journalistes. Une réunion entre la Division des médias et M. Orhan Galjus pourrait être envisagée pour discuter de cette perspective dans le prolongement direct de la 6^e réunion du Dialogue.

Les participants ont noté que dans l'Europe d'aujourd'hui, des infractions à motivation ethnique sont encore à déplorer (comme c'était le cas récemment en Ukraine). Il est nécessaire d'élaborer un protocole sur la lutte contre les infractions motivées par la haine, car les policiers et les juges ne parviennent souvent pas à identifier les aspects raciaux/ethniques de ces incidents. Il est également nécessaire de renforcer la reconnaissance de l'antitsiganisme et de l'antinomadisme dans les États membres. Bien que le terme soit plus largement utilisé par un certain nombre de gouvernements nationaux, d'institutions européennes et de médias, l'antitsiganisme

n'est pas considéré comme un facteur aggravant, comme c'est le cas pour l'antisémitisme. Les agressions racistes ou les propos haineux visant la communauté juive sont assez facilement qualifiés d'antisémitisme. Lorsqu'il s'agit d'agressions similaires ou de propos haineux visant les Roms, ceux-ci sont rarement considérés comme une forme grave de discrimination raciale et différents types de dispositions juridiques et de sanctions s'appliquent (en Ukraine, les auteurs sont par exemple accusés de hooliganisme et non d'infraction à caractère raciste).

L'autre problème qui se pose est l'impunité, c'est-à-dire le fait que les incidents impliquant des non-Roms en tant qu'auteurs et des Roms en qualité de victimes ne conduisent pas toujours à des procès et à l'application de sanctions (on peut citer l'exemple d'un accident de voiture en Bulgarie où un fonctionnaire local a tué un enfant rom et est resté impuni) alors que le contraire (lorsque les Roms sont auteurs et les victimes non roms) entraîne souvent une amende et une peine de prison.

Un participant a suggéré de mieux utiliser les résolutions du PE, en particulier la *Résolution du Parlement européen du 15 avril 2015 à l'occasion de la journée internationale des Roms – antitsiganisme en Europe et reconnaissance par l'Union européenne de la journée de commémoration du génocide des Roms durant la Seconde Guerre mondiale* et la *Résolution du Parlement européen du 25 octobre 2017 sur l'intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux : lutter contre l'antitsiganisme*, pour promouvoir une nouvelle législation nationale sur l'antitsiganisme et créer un groupe de travail international sur l'antitsiganisme avec tous les acteurs internationaux concernés (une idée déjà proposée par le dernier RSSG pour les questions relatives aux Roms). D'autres participants ont estimé que la non-discrimination – si elle est bien appliquée – devrait être suffisante. L'un des objectifs d'un PAT pour la période après 2019 pourrait être au moins de faire de l'antitsiganisme un facteur aggravant.

Les deux rapports d'activité du PAT 2016-2019 comportent une longue liste de réalisations. Cependant, ces deux rapports manquent de résultats tangibles (sauf pour le programme JUSTROM). Pour le futur PAT post-2019, il sera nécessaire de se concentrer sur les résultats et de mettre au point des indicateurs, des paramètres et des cadres de référence. La ratification du Protocole n° 12 par tous les États membres du Conseil de l'Europe devrait rester une priorité.

Les participants ont conclu qu'il était difficile d'évaluer les effets à moyen et long terme de la formation ou de la formation de formateurs (ci-après FDF) sur la non-discrimination (en se concentrant sur les Roms) car elle traite de problèmes structurels. On constate en revanche un résultat immédiat, évident et mesurable (et qui a été mesuré à partir du questionnaire d'évaluation distribué à la fin de la formation et en faisant des tests avant et après la formation), à savoir le niveau des connaissances acquises par les participants.

L'une des principales réalisations de la formation et des FDF organisées sur la non-discrimination à l'égard des Roms a consisté à intéresser les professionnels du droit (juges, procureurs et avocats) et les services répressifs (police et personnel pénitentiaire) à cette question, à leur faire aborder sous l'angle des droits de l'homme, à les familiariser à la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'à sa jurisprudence et à traiter sans tabou certains des sujets les plus douloureux.

Pour un futur PAT applicable après 2019, il est recommandé de ne pas organiser de formation ou de FDF ponctuelle, mais d'élaborer un programme de formation pluriannuel et d'inclure dans la planification et le budget des événements de suivi réguliers avec les participants, pour évaluer après un ou deux ans comment ils ont mis à profit leur formation, s'ils ont changé leurs méthodes et attitudes de travail et si ceux qui ont été formés comme futurs formateurs ont été les initiateurs du changement.

Il est également important d'impliquer les autorités nationales/gouvernements nationaux dans ces réunions d'évaluation de suivi car ils sont censés pérenniser ce type de formation à la non-discrimination (en les introduisant dans les écoles de police, les facultés de droit, etc.). De façon générale, il est nécessaire de renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes (fonctionnaires nationaux et locaux, société civile, institutions diverses, etc.). Les groupes d'action communautaire formés par les autorités locales et des représentants des Roms au niveau local dans le cadre de ROMACT et ROMACTED ont un bilan positif, mais il semble qu'ils ne parviennent parfois pas à établir de liens avec les gouvernements nationaux et les stratégies nationales d'intégration des Roms (manière dont les mesures adoptées par les groupes d'action locaux correspondent aux priorités définies par les autorités publiques dans leurs stratégies nationales d'intégration des Roms, et vice versa).

Il a été recommandé que les étudiants en droit roms bénéficient de possibilités de stage ; il n'y a pas suffisamment de stages proposés aux Roms dans l'administration publique, les ministères, les organismes de promotion de l'égalité, etc.

La sélection des participants aux sessions de formation a également été longuement examinée. Si les participants ont estimé que les autorités nationales (barreaux, commissariats de police, etc.) devraient être associées au processus de sélection, il a été recommandé que le Conseil de l'Europe veille à ce que les participants sélectionnés aient le profil adéquat et soient motivés et déterminés à se soumettre à un suivi. Il a été proposé que les participants aux formations de ce type (en tant que personnes formées ou futurs formateurs) conviennent d'une feuille de route sur la manière dont ils mettront en œuvre les enseignements tirés, qui pourrait ensuite être évaluée lors des réunions de suivi.

Un participant a également suggéré d'impliquer systématiquement des Roms dans les activités de formation destinées aux policiers ou aux juristes pour qu'ils puissent témoigner de la réalité de leur vie, bien que cela ait généralement été le cas dans le cadre du PAT actuel. Il a également été recommandé de ne pas toujours se concentrer sur la jeune génération mais aussi d'associer davantage de Roms âgés aux activités du Conseil de l'Europe car ils ont une expertise et peuvent partager leur expérience de vie.

Dans le domaine de l'accès à la justice, des mécanismes devraient être mis en place pour surveiller la prestation des services (et pas seulement les affaires judiciaires). Les bénéficiaires rencontrent également de nombreux problèmes pour accéder aux procédures administratives, notamment en raison de leur analphabétisme et de leur manque de confiance. Les lacunes de la législation nationale devraient également être évaluées.

Il conviendrait de mener davantage d'activités de sensibilisation auprès des communautés roms afin de mieux les informer au sujet de leurs droits et des institutions capables de les aider (médiateurs, services d'aide juridictionnelle gratuits, etc.), mais aussi de réduire leur méfiance à l'égard des institutions publiques. Le programme JUSTROM offre des exemples positifs à cet égard, mais se limite à quatre États membres. Il est nécessaire d'augmenter sa portée, y compris dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE.

D'autres échanges de bonnes pratiques, tels que les visites thématiques du CAHROM entre pairs, sont nécessaires pour inclure des sujets tels que la lutte contre l'antitsiganisme et les infractions motivées par la haine/le discours de haine contre les Roms ou l'accès à la justice (jusqu'à présent, deux visites thématiques du CAHROM ont été organisées sur ces thèmes).

Il a également été recommandé de poursuivre la collaboration avec le programme HELP, car la certification HELP est une motivation pour les participants, ainsi qu'avec les juges de la Cour européenne des droits de l'homme dont la présence aux formations du Conseil de l'Europe organisées à Strasbourg apporte une valeur

ajoutée. Il a été souligné qu'il y a 15 ans, il était difficile de travailler avec la Cour européenne des droits de l'homme sur ce sujet, mais qu'il existe aujourd'hui une jurisprudence importante qui peut et doit être utilisée. Une plateforme de communication HELP devrait être élaborée pour les participants aux formations sur la non-discrimination, s'intéressant en particulier au cas des Roms, afin de maintenir le contact et d'échanger des expériences après la formation. Le fait que HELP ait développé un module de formation pour les Roms est également considéré comme un aspect très positif. Ce module devrait être disponible dans les langues nationales des États membres.

Si la formation destinée aux professionnels du droit (avocats, juges, procureurs) et aux services répressifs (police, personnel pénitentiaire) doit rester une priorité du PAT pour la période après 2019, la formation des autorités locales et des administrations publiques devrait aussi être renforcée.

Au-delà de la simple fourniture d'aide et de conseils juridiques, certains participants ont souligné la nécessité pour le Conseil de l'Europe de poursuivre ses travaux sur les litiges, même si cela a été supprimé des objectifs de JUSTROM2. Cette condition est considérée comme essentielle pour garantir des résultats à long terme. La plateforme OPRE, fruit de la collaboration entre la FRA, Equinet et ENNRI pourrait potentiellement aborder cet aspect, au moins avec les organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme qui ont ce rôle dans leur mandat respectif.

Les enfants roms placés dans des familles d'accueil constituent un autre sujet sur lequel le Conseil de l'Europe devra se pencher plus avant dans le cadre de son futur PAT post-2019. Il s'agit d'un phénomène persistant et parfois croissant dans plusieurs États membres.

La lutte contre les formes multiples et intersectionnelles de discrimination devrait être clairement énoncée dans un PAT post-2019 et des actions spécifiques devraient être envisagées pour les Roms et les Gens du voyage LGBTI dans le cadre de la priorité du PAT relative aux groupes vulnérables (les Roms LGBTI étaient absents du PAT actuel), comme le soutien qui a été apporté à un réseau européen de Roms et de Gens du voyage LGBTI, à la suite des activités organisées précédemment en coopération avec le Service de la jeunesse, l'Unité OSIG et des mouvements comme ILGA et ARA ART.

Les participants ont estimé qu'un nouveau PAT applicable après 2019 devrait être adopté pour au moins deux bienniums (4 ans), car les plans d'action nationaux des SNIR s'étendent souvent sur cinq ans. Un délai de deux ans n'est pas considéré comme réaliste. Un participant a souhaité rappeler dans ce contexte les déclarations de la Commissaire Jourova lors d'un débat au Parlement européen le 1^{er} avril 2016.

Il a également été proposé de créer un comité de suivi composé de représentants des Roms et des Gens du voyage qui superviserait et contrôlerait la mise en œuvre du PAT après 2019, comme c'est le cas dans certains États membres pour le suivi des SNIR.

En ce qui concerne la fourniture d'une assistance juridique aux États membres (sur la base de l'expérience acquise en Albanie avec la nouvelle loi sur le logement social), il a été recommandé de développer et de formaliser la coopération avec d'autres acteurs internationaux (UE, PNUD, etc.).

Il a également été recommandé de renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE/BIDDH sur les formations dispensées à la police. Les participants ont pris note du fait que le Conseil de l'Europe et l'OSCE/BIDDH sont disposés à analyser leurs méthodes de formation respectives afin d'identifier les synergies et les complémentarités. Les participants qui ont contribué à la formation de l'OSCE/BIDDH et du Conseil de l'Europe ont souligné que si le programme TACKLE de l'OSCE/BIDDH met fortement l'accent sur les infractions motivées par la haine et suit un programme de formation plutôt rigide avec une approche descendante, le Conseil de l'Europe se concentre davantage sur la non-discrimination, est plus flexible et respectueux des

besoins des participants (approche ascendante). Le Conseil de l'Europe apporte également une valeur ajoutée en raison de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Les participants ont pris note des contributions volontaires apportées par les États membres (Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie et Ukraine) pour la mise en œuvre du PAT 2016-2019 et s'en sont félicités, en particulier pour la priorité n° 1, ainsi que par la Commission européenne (DG JUST) concernant le programme JUSTROM.

Rapport du groupe de travail 5 : Égalité entre les femmes et les hommes, jeunesse et droits des enfants

Modérateurs : Valerie Poppe-Muess, gestionnaire de projet, et Denis Durmis, chargé de projet pour le Plan d'action pour la jeunesse rom

Participants : Chrisoula ARCOUDIS / Danjel HYSEINI / Edina TORDAI / Martin MARTÍNEK / Sonja BARBUL / Demetrio GOMEZ AVILA

Un consensus s'est dégagé sur le fait que les objectifs figurant dans le plan d'action thématique 2016-2019 auraient dû être plus spécifiques et que l'absence de données de référence et d'indicateurs complique l'évaluation des progrès réalisés. Toutefois, les objectifs étaient pertinents et devraient être repris dans les activités post-2019 afin d'assurer la continuité des travaux et la mise en place d'une stratégie à long terme pour obtenir des résultats à long terme ainsi que le financement durable et à long terme de la stratégie.

Deuxièmement, il est important de retenir qu'il y a des visages derrière les questions relatives aux femmes, aux jeunes et aux enfants et que les activités menées touchent directement des personnes réelles. C'est pourquoi la durabilité des actions, le suivi et l'obtention de résultats clairs et mesurables sont si importants. Les femmes, les enfants et les jeunes devraient être au cœur de nos activités, car ce sont des acteurs du changement ; ainsi, la pertinence et les résultats des activités relatives aux femmes, aux enfants et aux jeunes déterminent largement les activités conduites sur d'autres sujets.

Le champ d'intervention des actions et des programmes devrait passer de la vulnérabilité au soutien du potentiel des femmes et des jeunes. Pour les enfants, il faut privilégier une éducation de qualité.

Troisièmement, on peut regretter un manque d'intersectorialité dans ces activités et il est essentiel, pour qu'un PAT soit efficace, que ses objectifs soient inclus dans les travaux des autres services compétents du Conseil de l'Europe.

En réponse aux **questions à examiner** :

Dans quelle mesure les objectifs et les actions prévus par le plan d'action thématique étaient-ils pertinents pour la période 2016-2018 ? Les objectifs et les actions figurant actuellement dans le plan d'action thématique seront-ils toujours pertinents à l'issue de sa mise en œuvre en 2019 ?

La plupart des questions identifiées dans le PAT sont très pertinentes – une approche plus détaillée dans l'élaboration de ce dernier est nécessaire. En outre, afin d'assurer une perspective à long terme dans les interventions, tous les domaines prioritaires actuels devraient également être maintenus dans les activités conduites après 2019.

Quels résultats/changements tangibles résultant de la mise en œuvre du plan d'action thématique ont-ils observés dans leur commune, pays ou domaine d'activité ?

Albanie

- Le Parlement albanais a adopté la loi n° 22/2018 sur le logement social.
- Livres gratuits dans les écoles primaires et programmes de bourses pour les étudiants roms de l'enseignement supérieur. Cependant, le soutien à l'enseignement secondaire est un point faible.
- Mise en œuvre d'un système de subventions pour les femmes entrepreneurs roms.
- Système d'aide financière sociale accordée directement aux femmes.
- **Un défi demeure : les mariages précoces** et la violence domestique sont très répandus. En général, la violence domestique n'est pas signalée. Si elle l'est, la police ne la prend pas au sérieux en raison de stéréotypes à l'égard des Roms.

Hongrie

Succès de la campagne Dosta ! en faveur des enfants, visant des enfants roms et d'autres enfants défavorisés.

L'inclusion de l'enseignement de l'Holocauste des Roms dans les programmes scolaires, bien qu'il soit nécessaire d'adapter l'angle d'approche pour répondre aux besoins actuels de l'ensemble des apprenants et rendre compte de la situation en matière de droits de l'homme.

Les problèmes relatifs aux jeunes Roms ont sensibilisé davantage les acteurs européens et internationaux à la nécessité de soutenir ce groupe et plusieurs processus visant à lancer des mouvements nationaux de jeunes Roms sont en cours d'élaboration, bien que ces travaux n'en soient qu'à leurs débuts et aient besoin d'un soutien supplémentaire. (Italie, Croatie, Lituanie, Hongrie).

Questions relatives aux femmes roms

La question des mariages forcés et précoces est transversale et s'inscrit dans d'autres stratégies et travaux tels que ceux du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO). L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a également adopté récemment une résolution sur les mariages forcés en Europe qui mentionne spécifiquement les femmes roms.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'action thématique étaient-elles pertinentes pour leur domaine d'activité ?

Oui, de nombreuses activités et visites thématiques ont été consacrées à l'éducation et à la scolarité obligatoire, mais l'accent doit être mis davantage sur **les jeunes, les enfants et les femmes**, en particulier sur les points suivants :

- Création de nouveaux **modèles** à suivre et proposition de jeunes à montrer en exemple
- **Plateformes numériques** contenant des informations sur les droits des femmes, des jeunes et des enfants

- **Éducation de qualité** dans tous les établissements
- Les jeunes et les femmes qui suivent une formation de renforcement de leurs capacités dans divers domaines devraient être accompagnés et leurs activités connexes suivies.
- Soutien aux processus au niveau national permettant aux jeunes Roms de devenir plus visibles. Contre-discours face à l'extrémisme et à la radicalisation de la société lorsque c'est nécessaire, par exemple en Italie.
- **L'activisme**, une vision complète des effets des politiques à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté qui ne se rapportent pas uniquement aux questions concernant les Roms.
- **L'emploi** des femmes ayant reçu une formation universitaire, parce que lorsqu'elles ne trouvent pas de travail, elles peuvent devenir des modèles négatifs : pourquoi aller à l'université si l'on ne trouve pas de travail ?
- Créer des programmes qui encouragent les enfants à poursuivre leurs études
- **Programmes d'éducation non formelle et d'éducation aux droits de l'homme** en période de transition vers l'emploi
- Intégrer les questions LGBTQI dans les sujets relatifs aux femmes et aux jeunes Roms.
- Consulter les jeunes et les enfants et prendre leur opinion au sérieux
- De militants à fonctionnaires, pour porter le changement
- Intégrer les organisations de jeunesse roms dans les organisations de jeunesse grand public afin d'accroître leur influence en tenant compte de la différence entre les besoins des Roms et ceux des jeunes que ces organisations grand public représentent : les jeunes Roms se marient et ont des enfants plus tôt, par exemple.
- Garantir une participation significative
- **Création d'espaces d'expression** où les jeunes peuvent exprimer leurs besoins, ce qui peut conduire à l'élaboration de programmes sur cette base.

Comment écarter les obstacles ?

Disposer de versions adaptées aux enfants des campagnes et des informations pertinentes, ainsi que de traductions dans les langues nationales nécessaires pour donner aux jeunes les moyens de se mobiliser

Pour les jeunes appartenant à la catégorie des NEET : mettre en œuvre des mesures pour s'assurer qu'ils aient un emploi par l'intermédiaire des ONG consacrées aux étudiants roms et des associations d'étudiants roms.

Soutenir l'engagement politique en inscrivant les plans d'action à long terme dans les priorités du gouvernement

Lutter contre les discours populistes et d'extrême droite en utilisant internet et les médias sociaux en mobilisant des personnes instruites

Éviter les mesures purement symboliques en formant les candidats élus aux processus post-électoraux afin de leur assurer une voix et un rôle effectifs

La participation aux affaires publiques, au lieu de se contenter d'une simple participation politique

Dans quelle mesure le programme a-t-il atteint les parties prenantes et les bénéficiaires cibles ?

Les avantages finaux ne sont pas clairs pour les bénéficiaires.

Compte tenu des travaux effectués sur le plan d'action thématique, dans quelle mesure les changements signalés résultent-ils de la mise en œuvre du plan d'action thématique ?

Les objectifs du PAT étaient parfois incorporés dans les stratégies nationales d'intégration et fournissaient des lignes directrices sur les objectifs à atteindre.

Défis – Poser les bases des futurs succès

- L'intersectionnalité et la discrimination multiple ne sont pas prises en compte (ou ne sont pas suffisamment ciblées) dans le PAT actuel.
- Collecte de données/données ventilées – nécessité de mettre l'accent sur la collecte de données sur les questions relatives aux Roms afin de soutenir plus efficacement l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques/programmes
- Les questions relatives à l'histoire, à la culture et à l'identité des Roms seront abordées dans le PAT en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les enfants.

Recommandations

- Éducation de qualité
- Enseignement obligatoire
- Droits de l'enfant, en accordant une importance particulière au mariage précoce
- Méthodologie de l'enseignement de l'Holocauste des Roms : mais il convient d'apporter des éléments de contexte car il s'agit d'une nouveauté dans le programme scolaire ; utilisation de méthodologies d'éducation non formelle et d'éducation aux droits de l'homme pour compléter les travaux et les actions menés auprès des jeunes, des enfants et des femmes.
- Promouvoir l'identité et l'histoire de la culture rom auprès des femmes et des jeunes Roms afin de mettre en avant des modèles positifs et de donner à la prochaine génération de jeunes Roms les moyens de s'engager socialement et politiquement
- Sessions régulières de formation et de renforcement des capacités pour les jeunes Roms qui souhaitent prendre part au processus décisionnel
- Formation politique pour les jeunes et les femmes
- Encourager la sensibilisation au numérique pour garantir une citoyenneté active et la participation des jeunes et des femmes en vue de favoriser un meilleur accès à l'information, aux droits et aux services
- Donner à la fonction de médiateur un statut de profession reconnue et rémunérée
- Les résultats des projets conjoints doivent être mesurés et soutenus. Nécessité d'assurer le suivi et la mise en œuvre
- Double intégration des questions relatives aux jeunes Roms

Conclusions

- Le PAT devrait poursuivre les mêmes objectifs afin de veiller à ce que les actions conduites soient durables et qu'elles aient des résultats à long terme.
- Changer de perspective, pour passer de la vulnérabilité à l'autonomie, en particulier en ce qui concerne les femmes et les jeunes
- Des modèles sont nécessaires pour garantir que les générations futures de Roms instruits continuent à œuvrer pour la promotion des droits et de l'intégration des Roms et à soutenir les activités existantes grâce à l'éducation non formelle et formelle et à l'enseignement de l'identité et de l'histoire de la culture rom.
- Encourager la sensibilisation au numérique pour garantir une citoyenneté active et la participation des jeunes et des femmes en vue de favoriser un meilleur accès à l'information, aux droits et aux services

Principales parties prenantes

États membres, ONG de Roms et de Gens du voyage, plateforme OPRE (FRA, Equinet, ENHRRI et Conseil de l'Europe), CE, associations et ONG traditionnelles de jeunes et de femmes, organisations internationales, participants à des séminaires en tant que multiplicateurs, points de contact nationaux pour les stratégies concernant les Roms, médiateur pour les enfants, conseils nationaux de jeunesse, universitaires.

Analyse

Afin d'élaborer des politiques pertinentes et efficaces, il est nécessaire de disposer de chiffres précis sur la population des Roms et des Gens du voyage. Ce n'est qu'à cette condition que des activités mesurables pourront être mises en œuvre.